



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

COMMUNIQUE DE PRESSE Assemblée générale du 23 mars 2010 PROPOSITION D'ÉVOLUTION DE LA CCN 51

CCN 51 : les adhérents ont voté

Les adhérents de la FEHAP réunis en Assemblée Générale le 23 mars 2010 ont arrêté les orientations en matière d'évolution de la CCN 51. Cette évolution se décline selon deux axes en adéquation avec le Projet stratégique de la Fédération adopté lors de l'Assemblée Générale de 2007.

Conformément à l'action n° 2 de ce Projet visant à « *Promouvoir une gestion des ressources humaines dynamique et souple adaptée aux nouveaux métiers et aux futurs personnels, aux problèmes de démographie des professionnels de la santé et du social et à l'évolution des modes de financement des établissements* », la FEHAP décide de proposer aux organisations syndicales une révision de la CCN 51.

Cette décision fait suite au mandat donné par le Président Antoine DUBOUT, lors de l'Assemblée Générale de 2009, de réfléchir à l'adaptation de l'outil conventionnel à l'évolution de l'environnement des structures.

Après un constat partagé par l'ensemble des adhérents en matière d'évolutions financières, économiques et juridiques auxquelles ils sont confrontés, qui s'est exprimé notamment dans le cadre d'un tour de France de l'ensemble des régions, les évolutions proposées portent entre autres sur la recherche de l'attractivité des rémunérations, l'optimisation de l'outil conventionnel, la prise en compte de l'émergence de nouveaux métiers.

La FEHAP se donne une année pour mener à terme cet axe de travail.

Parallèlement à la démarche d'adaptation de la CCN 51 proposée aux organisations syndicales, la FEHAP décide d'être moteur dans la construction d'une convention collective unique dans le champ de la protection sociale non lucrative.

Pour œuvrer à ce rapprochement stratégique, le Président et le Directeur Général, accompagné par le Président de l'instance de négociation de la CCN 51, prendront contact, au cours des six prochains mois, avec l'ensemble des instances dirigeantes des différentes fédérations gestionnaires des conventions collectives du champ de la protection sociale non lucratives, telles que, les Conventions collectives de l'Aide à Domicile, des Centres Sociaux et Socio-culturels, des Centres de Lutte Contre le Cancer, de la Croix Rouge Française, du 15 mars 1966, de l'Union pour la Gestion des Etablissements de l'Assurance Maladie (UGECAM), de la Mutualité, de l'Animation, ...

Cet axe de travail s'inscrit dans la mesure n° 8 du projet stratégique visant à « *Initier et promouvoir une « confédération » des organismes privés à but non lucratif dans le champ de la protection sociale* ».

À propos de la FEHAP : La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la personne Privés non lucratifs fédère 3422 établissements adhérents, 2,5 millions de personnes accueillies chaque année, une capacité totale de 200 000 lits et places et 205 000 salariés (www.fehap.fr).

Contacts FEHAP : Yves-Jean Dupuis, Directeur Général, FEHAP : 01 53 98 95 28
Ingrid Arnoux, journaliste : 01 53 98 95 06